

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
COMMUNE DE CERNOY

**ARRETE DE CIRCULATION
2023-17**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2213-1 à L 2213-6,
- vu Le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28
- Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêt interministériel du 06/11/1992 modifié
- Vu la demande de Victor PORTIER Président de l'association « Célébration days records » demeurant 21 rue des Fontaines à CLERMONT

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire de régler la circulation pour la bonne exécution du Festival Rock 2023 au parc de Trois Etôts

Le Maire de la commune de CERNOY

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 1^{er} août 2023 à 8H00 et jusqu'au 8 août 2023 à 18h00.

- La vitesse sera limitée à 10km/h au droit du Parc de Trois Etôts

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association « Célébration days records »

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée sera transmis à

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maignelay-Montigny
- Le centre de secours d'Estrées Saint Denis
- L'association « Célébration days records »

Le 12 juillet 2023
Le Maire, Isabelle BARTHE



Accusé de réception en préfecture
060-216001362-20230719-2023-17-AR
Date de réception préfecture : 19/07/2023